



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
28 septembre 2001  
Français  
Original: anglais

---

### Rapport présenté par le Secrétaire général en application du paragraphe 5 de la résolution 1360 (2001)

#### I. Introduction

1. Le présent rapport est présenté au Conseil de sécurité en application du paragraphe 5 de sa résolution 1360 (2001) du 3 juillet 2001, dans lequel le Conseil m'a prié de lui faire un rapport complet sur l'application de cette résolution 90 jours après son entrée en vigueur. Il décrit les progrès réalisés dans l'exécution du programme humanitaire en Iraq, en application de la résolution 986 (1995) du Conseil, depuis mon dernier rapport qui portait sur la période allant jusqu'au 1er mai 2001 et qui a été soumis au Conseil le 18 mai 2001 (S/2001/505). Sauf indication contraire, la date limite pour les données contenues dans le présent rapport est le 31 août 2001.

2. Le 23 juillet 2001, le Gouvernement iraquien, agissant conformément au paragraphe 8 a) ii) de la résolution 986 (1995) du Conseil de sécurité, m'a soumis pour examen et approbation son plan de distribution pour la nouvelle période (phase X) spécifié au paragraphe 1 de la résolution 1360 (2001). Le plan de distribution (S/2001/758) a été approuvé le 1er août 2001.

3. L'exécution effective du programme humanitaire dans l'ensemble du pays continue à rencontrer des difficultés et des obstacles sérieux sur lesquels j'ai attiré l'attention du Conseil à diverses reprises dans mes rapports précédents et qui ont également été portés régulièrement à l'attention du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 661 (1990) concernant la situation entre l'Iraq et le Koweït (ci-après dénommé le Comité) par le Bureau chargé du Programme Iraq.

4. Le programme a subi les conséquences des lourdes procédures suivies pour la formulation et la pré-

sentation tardive du plan de distribution, qui a fait l'objet de centaines d'amendements, dont l'adoption a commencé juste après son approbation et s'est poursuivie pendant toute une phase et au-delà; de la lenteur de la soumission des contrats concernant des fournitures essentielles par le Gouvernement iraquien et les organismes et programmes des Nations Unies; ainsi que des retards malencontreux dans la soumission des demandes concernant ces contrats au Secrétariat par les fournisseurs et les organismes et programmes intéressés. Malgré les difficultés rencontrées dans l'approbation des demandes, il y a également des retards considérables dans l'ouverture de lettres de crédit pour un grand nombre de demandes déjà approuvées qui sont dus à la lenteur des mesures prises à cet égard par la Banque centrale de l'Iraq. Le nombre beaucoup trop élevé de demandes mises en attente par le Comité, dont la valeur totale dépasse 4 milliards de dollars, continue à avoir des effets négatifs sur l'exécution efficace du programme. En outre, l'absence d'accord sur la mise en oeuvre d'un élément en espèces envisagée dans la résolution 1284 (1999) du Conseil continue à entraver sérieusement l'application du programme.

5. L'exécution du programme a aussi été gravement affectée par la baisse substantielle des recettes tirées des exportations de pétrole lorsque les exportations de pétrole au titre du programme ont été réduites ou totalement suspendues par le Gouvernement iraquien, bien que le Conseil ait supprimé le plafond pour les recettes pétrolières. Au 15 septembre, il ne restait qu'environ 1,2 milliard de dollars disponibles pour l'approbation de demandes supplémentaires. Si toutes les demandes actuellement en cours de traitement ou en attente étaient approuvées, le compte ESB (59 %) aurait un déficit de plus de 6 milliards de dollars.



## II. Recettes

### A. Production de pétrole et vente de pétrole et de produits pétroliers

6. Depuis le début de la phase X, les superviseurs et le Comité ont examiné et approuvé un total de 107 contrats (y compris 46 contrats reportés de la phase IX à la phase X, dont 5 ont été ensuite annulés par l'Organisme d'État iraquien pour la commercialisation du pétrole) conclus avec des acheteurs de 33 pays<sup>1</sup>. Le volume total des exportations de pétrole faisant l'objet de ces contrats s'établit à environ 305 millions de barils, représentant des recettes estimées à 7,7 milliards d'euros, soit 7,1 milliards de dollars des États-Unis au taux de change actuel.

7. Le taux des exportations de pétrole iraquien au cours de la phase en cours (phase X) a été légèrement inférieur au niveau normal. Au cours de la période considérée, il y a eu au total 63 chargements représentant 109 millions de barils d'une valeur estimée à 2 milliards 552 millions d'euros, soit 2 milliards 337 millions de dollars au taux de change actuel. Sur le volume total exporté, 36,2 % ont été exportés par le terminal de Ceyhan et 63,8 % par le terminal de Mina al-Bakr.

8. Les superviseurs ont continué à donner des conseils et une assistance au Comité en ce qui concerne les mécanismes de fixation des prix, l'approbation des contrats et les modifications ainsi que d'autres questions pertinentes relatives aux exportations et à la surveillance, en application de la résolution 986 (1995) et de toutes les résolutions pertinentes adoptées ultérieurement par le Conseil de sécurité. Les superviseurs et les inspecteurs indépendants de la Saybolt déployés pour observer les chargements et les transferts de pétrole ont collaboré étroitement afin d'assurer la surveillance des installations pétrolières et des prélèvements de pétrole. Les procédures utilisées pour

l'inspection des exportations pétrolières en provenance d'Iraq n'ont pas changé.

### B. Comptes ouverts par l'ONU pour le Programme Iraq

9. Les comptes ouverts par l'ONU pour le Programme Iraq sont divisés en sept fonds distincts, conformément aux alinéas a) à g) du paragraphe 8 de la résolution 986 (1995) du Conseil de sécurité. À la fin d'août 2001, un montant de 1 162 900 000 euros avait été déposé sur le compte pour la phase X, conformément aux résolutions 1284 (1999), 1330 (2000) et 1360 (2001) du Conseil, portant le montant total des recettes provenant des ventes de pétrole depuis le début du programme à 37 333 900 000 dollars et 9 milliards 411 millions d'euros. On trouvera à l'annexe I du présent rapport la ventilation du montant total des recettes pétrolières entre les différents fonds et le montant des dépenses correspondantes au 31 août 2001, et à l'annexe II le nombre et la valeur des lettres de crédit couvertes par les recettes pétrolières, qui ont été émises pour financer l'achat de fournitures humanitaires.

10. Au paragraphe 8 de sa résolution 1360 (2001), le Conseil de sécurité m'a prié de prendre les mesures nécessaires pour utiliser les fonds excédentaires prélevés sur le compte créé conformément au paragraphe 8 d) de la résolution 986 (1995) aux fins énoncées au paragraphe 8 a) de ladite résolution afin d'accroître les fonds disponibles pour des achats humanitaires. Comme on s'en souviendra, une réserve pour imprévus de 200 millions de dollars a été établie à la fin de la phase VI. En septembre 2000, un montant de 52 millions de dollars représentant les fonds excédentaires à la fin de la phase VII, a été redistribué pour l'achat de fournitures humanitaires. J'en ai informé le Conseil dans mon rapport daté du 2 mars 2001 (S/2001/186 et Corr.1, par. 26). De même, en juillet 2001, un montant de 75 millions de dollars représentant les fonds excédentaires à la fin de la phase VIII a été redistribué pour l'achat de fournitures humanitaires. En raison de la diminution sensible des recettes provenant du pétrole au cours de la phase IX, des fonds excédentaires n'ont pas été dégagés aux fins d'achats humanitaires supplémentaires au cours de cette période et un déficit a même été enregistré. Un autre examen aura lieu à la fin de la phase en cours et tous fonds excédentaires identifiés à cette occasion seront rendus disponibles pour réallocation.

<sup>1</sup> Afrique du Sud (1); Algérie (1); Autriche (1); Bélarus (1); Chine (7); Chypre (4); Danemark (1); Égypte (1); Émirats arabes unis (8); Espagne (2); Fédération de Russie (15); France (2); Italie (1); Jordanie (7); Kenya (2); Liban (2); Liechtenstein (4); Namibie (2); Nigéria (1); Oman (1); Pakistan (4); Panama (3); Qatar (3); République arabe syrienne (7); Roumanie (3); Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (2); Singapour (1); Suisse (5); Thaïlande (1); Turquie (4); Ukraine (5); Viet Nam (4) et Yémen (1).

11. Les fluctuations du niveau des recettes provenant du pétrole montrent qu'il est prudent de maintenir le pourcentage actuel pour le compte ESD (2,2 %) qui est en vigueur depuis le début du programme. En outre, les dépenses engagées au titre de ce compte comprennent principalement les frais relatifs au personnel qui exécute le programme « pétrole contre nourriture », qu'il est difficile d'ajuster au cours d'une seule phase. Il est essentiel de maintenir l'allocation actuelle du compte ESD (2,2 %) afin de compenser les effets négatifs des déficits soudains de ce compte comme cela s'est produit dans le passé, ainsi que d'obtenir une certaine stabilité opérationnelle et d'assurer la fourniture des services. Comme l'a montré l'expérience du passé, le mécanisme qui a été mis au point a également permis au Secrétariat de réaffecter les ressources administratives inutilisées à l'achat de fournitures humanitaires.

### **III. Examen et approbation des demandes**

#### **A. Examen des demandes reçues au titre du compte ESB (59 %)**

12. Au 15 septembre 2001, le Secrétariat avait reçu des demandes de contrat signées par le Gouvernement iraquien d'une valeur totale de 32,8 milliards de dollars, par rapport à un total de 34 milliards 580 millions de dollars prévu dans le budget des plans de distribution pour les phases I à X. Toutefois, les fonds effectivement disponibles pour couvrir les contrats conclus par le Gouvernement iraquien s'élevaient au total à 27 milliards 978 millions de dollars, ce qui comprenait toutes les allocations de principal et les intérêts sur les fonds se trouvant dans le compte ESB (59 %), les fonds déjà remboursés ou qui seront remboursés par le compte ESC (13 %) pour les achats en vrac de produits alimentaires et de médicaments, ainsi que les fonds déduits du compte ESC (13 %) au titre du coût de pièces de rechange pour le secteur pétrolier. Le Comité et le Secrétariat avaient envoyé une approbation ou une notification pour 14 687 demandes de contrat, d'une valeur totale de 26 milliards 786 millions de dollars. Il restait donc environ 1 milliard 192 millions de dollars disponibles pour l'approbation de demandes supplémentaires. On trouvera à l'annexe III des données statistiques concernant l'examen et l'approbation de toutes les demandes de contrat soumises au titre du compte ESB (59 %).

13. La différence importante entre les recettes prévues (chiffres de planification) et les recettes effectivement tirées de la vente de pétrole, ainsi que les grandes différences entre les taux de soumission ou d'approbation des demandes pour les différents secteurs du programme, ont entraîné de grandes disparités dans les fonds disponibles pour couvrir d'autres secteurs. Par conséquent, certains secteurs avaient presque entièrement utilisé les fonds prévus dans le plan de distribution, alors qu'une pénurie de fonds a empêché l'émission de lettres d'approbation pour 381 demandes, d'une valeur totale de 1 milliard 232 millions de dollars, approuvées dans d'autres secteurs, tels que l'agriculture, l'éducation, l'électricité, la santé, et l'eau et l'assainissement. Je regrette profondément que le Gouvernement iraquien n'ait pas donné suite aux propositions présentées à maintes reprises par le Directeur exécutif du Programme Iraq afin de réviser les allocations du plan de distribution en tenant compte des fonds effectivement disponibles, de manière à assurer l'équilibre requis en matière de financement entre les différents secteurs et de permettre l'émission rapide des lettres d'approbation.

14. L'examen des demandes a également été affecté par des fluctuations importantes du taux de soumission des demandes. Des retards intermittents sont apparus à la suite d'un afflux soudain et massif de demandes. Toutefois, une analyse par sondage du secteur de la santé a indiqué que le délai entre la signature d'un contrat et la soumission de la demande y relative au Secrétariat est passé de 42 jours au cours de la phase VIII à 28 jours au cours de la phase IX et que ce délai dans le secteur pétrolier est passé de 51 jours à 34 jours.

15. Bien que la valeur nette des demandes mises en attente soit passée de 3,7 milliards de dollars à 4,05 milliards de dollars au 15 septembre 2001, leur valeur relative est passée de 17,8 % à 16,77 % de la valeur totale de toutes les demandes soumises au Comité. Tout en me félicitant de l'examen technique effectué récemment par le Comité sur les questions relatives au secteur de l'eau et de l'assainissement, je voudrais lancer un nouvel appel en vue d'une évaluation plus rapide de tous les secteurs et d'un réexamen des demandes mises en attente.

16. Le nombre de demandes pour lesquelles il y avait un désaccord entre au moins un membre du Comité et les experts du Secrétariat sur le fait de savoir si elles contenaient des articles soumis à notification en vertu

de la résolution 1051 (1996) est resté inchangé (218 demandes), mais leur valeur a augmenté de 186 millions de dollars et est passée actuellement à 648 millions de dollars, ce qui est dû principalement à quelques demandes de valeur élevée dans le secteur de l'électricité. On prévoit que la révision récente des listes d'articles et de technologies auxquelles s'applique le mécanisme de contrôle des exportations et des importations approuvé par le Conseil dans sa résolution 1051 (1996), ainsi que d'autres mesures, permettront de réduire ces désaccords.

17. La première série de révisions, concernant les listes des articles associés aux armes biologiques et chimiques (voir S/2001/560), est entrée en vigueur en juillet 2001. Compte tenu de ces révisions, la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies (COCOVINU) a réexaminé toutes les demandes qui avaient été considérées comme contenant un ou plusieurs articles de ces listes, et a confirmé que 163 demandes au total, mises en attente ou déjà approuvées, ne contenaient plus aucun de ces articles. Sur les 81 demandes qui avaient été mises en attente parce qu'elles contenaient de tels articles et qui ont été resoumises au Comité en tant qu'amendements, seules 18 demandes, soit 22 %, ont été débloquées et, dans les autres cas, la raison de la mise en attente a été changée. La deuxième série de changements, concernant la liste des articles associés aux armes nucléaires (voir S/2001/561), est entrée en vigueur le 1er septembre 2001. La COCOVINU a réexaminé les demandes concernées et, le 15 septembre 2001, a confirmé qu'il n'y avait plus aucun article de ce type ou que le nombre d'articles avait été réduit dans 261 demandes, dont certaines sont resoumises au Comité.

18. Au total, 801 demandes d'une valeur de 1 milliard 629 millions de dollars ont été approuvées ou débloquées sous réserve d'une vérification de l'usage/utilisateur final, qui a permis la livraison complète ou partielle d'articles concernant 413 de ces demandes, pour une valeur d'environ 676 millions de dollars. Afin de faciliter le suivi et l'établissement de rapports sur ces demandes, le Bureau chargé du Programme Iraq a mis au point une base de données pour la vérification de l'usage/utilisateur final qui est actuellement pleinement opérationnelle, et des dispositions sont prises pour que les membres du Comité puissent avoir accès à son contenu.

19. Bien que je me félicite de la réduction du nombre et de la valeur des demandes approuvées pour lesquelles

les la BNP-Paribas n'avait pas reçu d'instructions de la Banque centrale de l'Iraq en vue de l'émission de lettres de crédit, j'exhorte le Gouvernement iraquien à réduire encore davantage leur volume, qui reste très élevé puisqu'il s'agit de 643 demandes d'une valeur de 968 millions de dollars.

20. Tout en regrettant l'absence d'une protection commerciale légitime pour les acheteurs iraquiens, je voudrais réitérer mon appel au Comité pour qu'il accorde la priorité absolue à l'adoption des mesures nécessaires pour protéger le compte ESB (59 %) contre des négligences commerciales ou des malversations occasionnelles.

## **B. Compte ESC (13 %)**

21. Au 15 septembre 2001, une somme d'environ 5 milliards 824 millions de dollars avait été rendue disponible au titre du compte ESC (13 %), dont 4,3 milliards de dollars avaient été alloués au système des Nations Unies pour l'exécution du programme humanitaire dans les trois gouvernorats du nord. Le solde de 1 milliard 530 millions de dollars a été alloué pour les remboursements au compte ESB (59 %) au titre de la fourniture de produits alimentaires, de médicaments et de vaccins livrés aux trois gouvernorats du nord dans le cadre des arrangements concernant les achats en vrac, ainsi que les fonds déduits du compte ESC (13 %) au titre du coût de pièces de rechange et de matériel destinés au secteur pétrolier. On trouvera à l'annexe III des données statistiques concernant l'examen et l'approbation de toutes les demandes de contrat soumises au titre du compte ESC (13 %).

22. Toutefois, je demeure préoccupé par le fait que, au cours de la période considérée, la présentation de demandes par les organismes et programmes des Nations Unies ne s'est guère accélérée. La question a été portée à l'intention des chefs de secrétariat des organismes et programmes concernés.

## **IV. Activités d'observation et de supervision**

### **A. Inspection et confirmation authentifiée de l'arrivée des fournitures humanitaires**

23. À l'exception du port d'Oumm Qasr, où les mouvements et l'authentification des fournitures qui étaient arrivées ont été entravés par un certain nombre de facteurs logistiques, le processus d'inspection et d'authentification des fournitures par les inspecteurs indépendants des Nations Unies aux points d'entrée autorisés en Iraq s'est déroulé normalement.

24. La valeur de tous les produits livrés en Iraq pour toutes les phases et tous les secteurs s'est élevée au total à 14 milliards 840 millions de dollars, y compris le matériel et les pièces de rechange destinés à l'industrie pétrolière d'une valeur de 903 millions de dollars. Des lettres d'approbation ont été émises pour des marchandises d'une valeur additionnelle s'élevant au total à 10 milliards 715 millions de dollars, dont 1,3 milliard pour les pièces de rechange destinées à l'industrie pétrolière.

## **B. Vérification de l'acheminement du matériel et des pièces de rechange destinés à l'industrie pétrolière**

25. L'équipe d'inspection du matériel et des pièces de rechange destinés à l'industrie pétrolière a effectué 225 visites à divers entrepôts et installations dans le sud et le nord de l'Iraq. Le Comité a approuvé au total 372 demandes de contrat sous réserve de la vérification de l'utilisation finale, sur lesquelles les marchandises approuvées au titre de 127 demandes de contrat sont arrivées en Iraq et ont été inspectées régulièrement par l'équipe. L'équipe d'inspection est aussi spécialement chargée d'assurer l'authentification des services rendus par les fournisseurs étrangers. Compte tenu de l'augmentation du taux d'arrivée du matériel et des pièces de rechange destinés à l'industrie pétrolière et des activités de vérification nécessaires, le Directeur exécutif du Programme Iraq a demandé au Gouvernement iraquien d'accepter que le nombre des inspecteurs soit augmenté progressivement. Je regrette que le Gouvernement iraquien n'ait pas accepté cette augmentation, sans laquelle la capacité de vérification de l'équipe d'inspection sera gravement compromise.

## **C. Dispositif d'observation des Nations Unies**

26. Dans le cadre de la réorganisation et de l'amélioration du dispositif d'observation, le Bureau du

Coordonnateur des Nations Unies pour les affaires humanitaires en Iraq s'emploie à fusionner en une seule unité son groupe d'observation par région géographique et son groupe d'observation multidisciplinaire.

27. Tout en continuant d'accorder l'attention voulue à l'efficacité, l'équité et la pertinence du système, le dispositif d'observation met actuellement l'accent sur les impératifs de la vérification de l'utilisation finale et la fourniture de précisions sur les contrats mis en attente. En outre, l'observation est également axée sur les secteurs prioritaires du suivi global, de l'évaluation et des rapports spéciaux destinés à mettre en évidence aussi bien les effets du programme sur la population que l'incidence des mises en attente sur l'exécution du programme.

28. On a lancé une nouvelle initiative consistant à travailler avec le personnel technique du Gouvernement pour examiner certains contrats mis en attente et fournir les précisions demandées, afin de faciliter le réexamen de ces contrats par le Comité. Les groupes de travail sectoriels ont, en coopération avec leurs homologues gouvernementaux, établi des rapports d'évaluation détaillés sur l'incidence des mises en attente dans les divers secteurs humanitaires, y compris l'eau et l'assainissement, l'électricité, la santé, l'éducation et les secteurs essentiels des transports et de la manutention des produits alimentaires. Les rapports ont été communiqués au Comité et l'on espère qu'ils ont facilité l'approbation des contrats correspondants.

29. Bien que la coopération avec les autorités en ce qui concerne les activités d'observation des Nations Unies puisse être considérée comme globalement satisfaisante, on s'est malheureusement heurté à des difficultés considérables pour l'observation sur le terrain dans certains secteurs spécifiques tels que l'éducation, l'électricité et la nutrition, en raison des conditions posées par les autorités s'agissant du choix des dates, de la fréquence et de la durée de ces observations. Le Coordonnateur pour les questions humanitaires et les chefs des organismes et programmes des Nations Unies ont tenu des réunions communes avec les autorités concernées afin de leur expliquer le système d'observation et de mobiliser leur appui en sa faveur. Je voudrais prier le Gouvernement iraquien de faciliter les activités d'observation des Nations Unies conformément aux dispositions pertinentes, notamment celles du paragraphe 44 du Mémoire d'accord conclu le

20 mai 1996 entre le Secrétariat de l'ONU et le Gouvernement iraquien.

30. On trouvera à l'annexe IV des détails concernant la ventilation, par secteur et par type, des observations effectuées par les groupes de travail sectoriels pendant la période considérée.

## V. Exécution du programme

### A. Questions sectorielles

#### Alimentation

31. Le Gouvernement iraquien a rejeté trois chargements de blé en faisant valoir qu'ils étaient de qualité insuffisante. Par conséquent, les stocks de blé se trouvant dans le pays qui avaient été livrés dans le cadre du programme ont considérablement baissé. Pour les mois de mai, juin et juillet, le Gouvernement a prêté au programme respectivement 25 %, 75 % et 100 % du blé nécessaire, qu'il a prélevé sur ses propres stocks. Cette décision pouvait également se justifier en partie par la nécessité de renouveler le stock national. Dans le cadre de son programme de gestion combinée des stocks constitués au titre du programme et des autres stocks, le Gouvernement a également prélevé sur ses stocks d'autres produits qui ont été distribués et qui ont ensuite été remboursés à partir des stocks du programme.

32. Le panier alimentaire mensuel, distribué dans l'ensemble du pays au cours de la période considérée, représentait en moyenne 2 229 kilocalories et 50,34 grammes de protéines par personne et par jour, soit 90 % et 84 % respectivement des 2 472 kilocalories et 60,2 grammes de protéines par personne et par jour que prévoit le plan de distribution des phases VIII à X. Le manque à gagner tenait essentiellement à une diminution de la fourniture de légumineuses, d'huiles végétales et de produits laitiers. Les proportions fournies étaient de 57 %, 83 % et 44 % respectivement des quantités de légumineuses, d'huiles végétales et de produits laitiers auxquelles les populations avaient droit au titre du programme. En examinant les stocks, on a constaté que seulement 39 % des légumineuses et 47 % du lait complet en poudre ayant fait l'objet de contrats approuvés au titre des phases VI à IX avaient été livrés.

33. Dans les trois gouvernorats du nord, le Programme alimentaire mondial procède aux derniers pré-

paratifs pour la vérification des cartes d'alimentation. Cette mesure vise à améliorer la fiabilité des données existantes, afin de garantir la distribution équitable des rations alimentaires à tous les ménages.

#### Manutention des produits alimentaires et transports

34. Le matériel livré au cours des quatre derniers mois au port d'Oumm Qasr, d'une valeur de 2,2 millions de dollars, notamment des chariots élévateurs, des chariots cavaliers, des remorques à col de cygne, des groupes électrogènes et des pièces de rechange pour les dragues et les remorqueurs, permettra certes d'améliorer sensiblement la capacité d'exploitation du port, mais on a encore grandement besoin de nouveaux remorqueurs, dragues et bateaux de service, matériel essentiel pour l'entretien des voies d'accès du port et d'autres services portuaires qui est toujours en attente.

35. La société iraquienne de chemin de fer, qui a reçu du matériel d'une valeur de 14,2 millions de dollars, soit 30 % du montant total qu'il a reçu au titre du programme, a accordé la priorité au dépannage, à la remise en l'état des locomotives et au renouvellement des vieilles voies sur le trajet Bassorah-Bagdad-Mossoul. Toutefois, les progrès en matière de reconstruction des voies ferrées sont lents à cause du manque d'acier pour la production de traverses en béton. Le manque d'équipements fonctionnels de signalisation et de matériel de télécommunications, dont les contrats sont toujours en attente, constitue un autre recul grave.

36. L'augmentation du volume de la cargaison humanitaire qui arrive dans le pays, les entraves opérationnelles au système de voie ferrée et le mauvais état du parc de camions du secteur privé sont autant de facteurs qui contribuent à nuire à l'efficacité du transport terrestre. Les nouveaux camions dont les contrats ont été approuvés récemment permettront de remédier quelque peu à certaines des insuffisances actuelles. La mise en attente de matériel, d'une valeur de 392 millions de dollars, notamment de camions, pièces de rechange et autres fournitures essentielles ainsi que d'articles pour des usines de pneus qui tournent actuellement entre 20 et 25 % de leur capacité, a une grave incidence sur le transport routier du pays.

37. Dans les laboratoires des minoteries et des silos, le manque d'équipements essentiels et de réactifs pour effectuer les tests de base permettant de juger de la

qualité des produits alimentaires augmente le risque de distribution de produits alimentaires contaminés et de mauvaise qualité. La plupart des entrepôts frigorifiques ne fonctionnent pas et le nombre de camions frigorifiques disponibles est insuffisant. Au titre du programme, des entrepôts frigorifiques, d'une superficie totale de 4 000 mètres carrés, ont déjà été approuvés. Il est urgent de débloquer les contrats correspondants, d'une valeur de 5,4 millions de dollars.

### Santé

38. Les 200 ambulances qui étaient précédemment mises en attente ont été débloquentées. En juin 2001, toutes les demandes concernant les vaccins étaient débloquentées. Si les commandes actuelles de vaccin antipolio oral, de vaccin contre la tuberculose (BCG), de triple vaccin (contre la diphtérie, la coqueluche et le tétanos) et de vaccin contre la rougeole arrivaient comme prévu, il y en aura suffisamment pour couvrir les besoins du pays jusqu'en fin décembre 2002. Les réserves de certains médicaments essentiels contre des maladies chroniques sont encore faibles en raison de l'imprévisibilité des livraisons.

39. Des visites d'observation ont été effectuées aux installations de la société Samarra Drug Industries (SDI) à Samarra, Salah al-Din et Ninewa. Les équipes ont constaté que la plupart des machines et du matériel sont vieux et inefficaces. Actuellement, la capacité de production moyenne des usines de la SDI est de 35 %. La production permet de satisfaire, à des degrés divers, les besoins du sud et du centre de l'Iraq pour certaines catégories de médicaments. Toutefois, le problème de l'approvisionnement du nord continue de se poser pour ces médicaments, puisque le Ministère de la santé insiste sur un remboursement direct en espèces plutôt que d'accepter un transfert au compte d'attente dans le cadre des arrangements concernant les achats en vrac, du fait que, selon les représentants du Ministère, les facteurs de production pour ces médicaments proviennent de ressources autres que celles du programme. Cela constitue un facteur de préoccupation dans la mesure où la réduction du niveau des achats en vrac en raison de la production des médicaments à la société SDI entraîne une pénurie de ces médicaments dans le nord puisque les trois gouvernorats en question ne reçoivent pas une part appropriée de cette production. Le Secrétariat examine actuellement la question et présentera au Comité des propositions à ce sujet.

40. Le programme a permis d'améliorer certains des paramètres de la santé publique dans le pays. Il ressort des chiffres concernant les tendances des maladies transmissibles publiés par le Ministère de la santé pour la période 1997-2000 que l'incidence de la plupart de ces maladies a baissé et que de nombreuses autres maladies sont restées stables. Toutefois, la dysenterie amibienne, l'hydatidose, la toxoplasmose, la typhoïde, la tuberculose et la leishmaniose viscérale sont légèrement en augmentation. La forte incidence des maladies d'origine hydrique est largement imputable au mauvais état des infrastructures d'approvisionnement en eau et d'assainissement du pays.

41. De graves pénuries continuent d'exister en matière de capacité de diagnostic des laboratoires. Cela tient essentiellement à la mise en attente des demandes correspondantes. Si les approvisionnements de bouillon de McConkey n'arrivent pas d'ici un mois, la plupart des laboratoires ne seront plus en mesure d'effectuer des analyses bactériologiques. Compte tenu de la gravité de la situation, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les affaires humanitaires en Iraq recherchent ensemble une solution à ce problème. Je demande instamment au Comité de revoir rapidement sa position sur cette question des plus pressantes.

42. Les livraisons de vaccins au cours de la dernière semaine de juillet aux trois gouvernorats du nord ont permis de disposer de stocks de BCG et de vaccin antipolio oral pour trois mois, de vaccin contre la rougeole et le tétanos pour quatre mois et de triple vaccin pour 22 jours, ce qui a entraîné une légère amélioration dans la couverture vaccinale en juillet par rapport au mois de juin. Neuf équipes de vulgarisation ont effectué dans le gouvernorat d'Erbil une petite campagne de lutte contre la rougeole, les oreillons et la rubéole, au cours de laquelle 4 900 enfants âgés de 15 à 59 mois ont été vaccinés. Afin d'augmenter les faibles taux de couverture vaccinale pour la rougeole, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'OMS préparent une campagne de vaccination pour novembre 2001.

### Nutrition

43. Le niveau de financement relativement faible, les retards qui interviennent dans la signature des contrats et l'arrivée des fournitures, ainsi que l'annulation fréquente de contrats du fait de l'incapacité des fournisseurs de s'acquitter de leurs obligations contractuelles constituent les principaux facteurs qui limitent

l'efficacité du programme de nutrition ciblé. Sur les 41,5 millions de dollars alloués au programme de nutrition ciblé jusqu'à la phase IX, des contrats d'une valeur de 27,9 millions de dollars avaient été présentés et approuvés. Sur ces contrats, 51 % seulement des articles correspondants (d'une valeur de 14,4 millions de dollars) sont arrivés dans le pays tandis que les contrats restant au titre des phases IV, V, VI et VIII ont été annulés en raison de l'incapacité des fournisseurs de livrer la commande (biscuits à haute valeur protéique et lait thérapeutique pour la phase V) ou de remplacer les fournitures contaminées (lait thérapeutique pour les phases IV et VI). Aucune demande n'a été présentée au Secrétariat au titre des phases VII et IX. Depuis la phase IV, les efforts de l'ONU pour remédier à la situation n'ont donné aucun résultat. Les conclusions des observations tirées de l'étude d'acceptabilité effectuée par le Groupe de travail sectoriel pour la nutrition, en collaboration avec le Ministère de la santé, ont confirmé que les biscuits à haute valeur protéique ont un taux d'acceptabilité de près de 100 %. À la suite de cette indication, qui a montré que les biscuits seraient effectivement consommés, le Gouvernement a décidé de porter à 10 millions de dollars l'allocation pour les biscuits à haute valeur protéique au titre de la phase X, ce qui reste encore insuffisant.

44. Au cours de la période considérée, le nombre de centres communautaires de soins des enfants en état de fonctionnement était de 2 402. L'objectif de 3 000 centres communautaires fixé par le Gouvernement n'ayant pas été atteint en décembre 2000 a été reporté en décembre 2001. Certains des centres établis ont été obligés de fermer en raison du manque de fournitures. Des problèmes de transport et de stockage continuent de se poser. Le problème pourrait être réglé en partie si une demande portant sur 189 camions qui a été bloquée depuis octobre 2000 était approuvée.

45. Une proposition relative à un programme de nutrition complet visant à améliorer la nutrition des enfants en Iraq a été présentée au Gouvernement en juin 2001. Ce programme recommande la protection, l'encouragement et le soutien de l'allaitement maternel, la lutte contre les carences en oligo-éléments et la fourniture d'une alimentation complémentaire aux enfants de moins de 5 ans. En juillet, le Gouvernement iraquien a informé l'ONU que la proposition était encore à l'examen.

46. Dans les trois gouvernorats du nord, la surveillance par le PAM du projet d'alimentation d'appoint

dans les écoles a révélé que la distribution de biscuits à haute valeur protéique avait une incidence positive sur le comportement des enfants en classe et leur capacité d'apprentissage dans 86 % des écoles ciblées.

#### **Eau et assainissement**

47. L'accès à l'eau propre est encore très en deçà de la demande et les rues inondées par les effluents du fait des égouts bouchés sont devenues un phénomène courant dans plusieurs zones urbaines dans l'ensemble du centre et du sud de l'Iraq. La commande de 273 unités de vidange des fosses et de nettoyage au jet d'eau à haute pression a permis d'empêcher une plus grande détérioration du réseau d'assainissement. Selon les observations des Nations Unies effectuées à six des 13 stations d'épuration des eaux usées dans les gouvernorats du centre et du sud, le programme n'a pas eu d'incidence considérable sur l'amélioration de la qualité des effluents provenant de ces installations. Il importe donc de débloquent d'urgence les contrats concernant le matériel mécanique et électrique destiné à ces installations.

48. Bien que l'efficacité générale des stations de traitement de l'eau et des unités compactes ait augmenté en raison de l'arrivée et de l'installation du matériel fourni dans le cadre du programme, le manque d'alimentation électrique continue en a amoindri les avantages, en réduisant l'efficacité opérationnelle réelle des stations de 10 %, tandis que celle des unités compactes desservant les populations des zones rurales était réduite d'environ 24 %. Certaines des unités compactes ont dû cesser de fonctionner en raison du manque d'eau brute, essentiellement aux canaux d'irrigation. L'eau était livrée aux consommateurs au moyen de 296 camions-citernes fournis dans le cadre du programme. Il ressort des évaluations effectuées à Kerbala, Salah al-Din, Anbar, Tameem et Dyala que les camions-citernes étaient en mesure de satisfaire seulement 25 à 50 % des besoins, d'où la nécessité de débloquent d'urgence les contrats concernant 450 camions-citernes. L'installation de trois unités compactes livrées récemment à la ville de Bagdad a aidé à desservir 200 000 consommateurs qui n'avaient précédemment pas accès à l'eau potable.

49. L'installation de 70 % des 566 appareils de javellisation livrés aux stations du traitement de l'eau a contribué de façon marginale à améliorer la qualité de l'eau potable. Toutefois, le manque de substances chimiques et matériel de laboratoire constitue une entrave



majeure au contrôle de la qualité de l'eau. Par ailleurs, environ un tiers seulement des 20 000 bouteilles de chlore gazeux ont été distribuées au cours de la période, en raison du manque de matériel de transport et de manutention, y compris les vêtements de protection, qui est actuellement mis en attente. La distribution récente de pelles mécaniques rétrocaveuses et d'excavatrices à chenilles a facilité l'installation de 280 kilomètres de pipelines, au profit de plus de 500 000 personnes. Toutefois, plus de 70 % des tuyaux reçus à ce jour restent inutilisés dans les entrepôts à cause de l'insuffisance du matériel de manutention, de transport et de construction nécessaire pour leur livraison et leur installation et du manque d'argent en espèces.

50. Pour les trois gouvernorats du nord, on estime que la capacité actuelle de production d'eau traitée pourrait répondre à la demande de plus de 90 % de la population mais qu'en raison des connections illégales et/ou des fuites dans le réseau existant, la contamination demeure un problème à une grande échelle. On redouble d'efforts pour améliorer cette situation. Pour réduire les raccordements clandestins et les fuites d'eau, et pour étendre le réseau d'approvisionnement en eau aux zones urbaines non desservies, le réseau de distribution d'eau a été élargi à environ 916 000 personnes.

51. Les résultats des tests de la qualité de l'eau sont conformes aux normes chimiques, quoique les tests aient montré que l'eau des centres urbains d'Erbil et de Dahouk n'était toujours pas propre à la consommation et que l'eau de Souleimaniyeh était tout à fait conforme aux normes de l'OMS. Dans les zones semi-urbaines et rurales des trois gouvernorats du nord, la contamination bactériologique dépassait les limites autorisées par l'OMS.

### **Agriculture**

52. La fourniture de matériel d'irrigation dans le cadre du programme a progressivement amélioré l'efficacité des infrastructures d'irrigation construites par le Gouvernement. À ce jour, plus de 15 000 hectares de terres arables ont été mises en valeur. Toutefois, toutes n'ont pas été cultivées en raison du manque d'eau d'irrigation résultant du bas niveau des cours d'eau. La récolte de cultures d'hiver (blé et orge), qui s'est achevée en juin, a été bonne, grâce à des pluies abondantes qui sont venues compléter les effets positifs des intrants fournis au titre du programme. Les cultures

d'été, en revanche, ont souffert du manque d'eau d'irrigation. Les plantations de tournesol, de riz, de maïs et de coton ont été limitées à moins de 20 % de ce qu'elles avaient été l'été précédent, la plantation de riz permettant simplement de produire les semences nécessaires à la prochaine saison de semailles.

53. Compte tenu du blocage de plus de 850 tonnes de pesticides divers destinés à la culture de fruits et de légumes, une grave invasion de mouches blanches a récemment touché plus de 10 000 hectares de vergers d'agrumes dans quatre gouvernorats (Diyala, Wassit, Kerbala et Bagdad). L'infestation se répand rapidement dans les gouvernorats voisins. Des demandes concernant des produits essentiels à la production de vaccins pour le bétail et les volailles, d'un montant de 3,753 millions de dollars, ont été mises en attente. L'absence totale de vaccins contre l'entérotaxémie infectieuse, qui est endémique dans le pays, pose un risque grave pour la population de petits ruminants. En outre, des demandes relatives à du matériel indispensable pour remédier aux insuffisances des installations de diagnostic et de la chaîne du froid vétérinaire (matériel de laboratoire, trousse de diagnostic, fournitures de laboratoire et autres destinées à la chaîne du froid) sont toujours en attente.

54. L'évaluation des systèmes d'irrigation des exploitations agricoles effectuée dans les gouvernorats de Ninewa, Babylone, Tameem et Salah al-Din a montré que les systèmes d'irrigation avaient une incidence positive sur la production agricole, et que les zones irriguées et cultivées avaient augmenté de 45 et 47 %, respectivement, depuis l'acquisition du matériel.

55. Dans les trois gouvernorats du nord, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture a poursuivi ses activités de relèvement des agro-industries. La conserverie de fruits de Harir a été ouverte le 26 juin 2001. Au 4 août 2001, elle avait produit 590 000 boîtes de concentré de tomates. Les études de faisabilité concernant l'huilerie d'Arbat, la laiterie de Derbandikhan, l'abattoir d'Erbil et les abattoirs d'Erbil et Souleimaniyeh sont terminées. Des rapports relatifs à des études de marché sur l'huile, les fruits et les produits laitiers ont été publiés.

56. Dans le sous-secteur de la santé animale, il a été fait état de quatre cas présumés de fièvre hémorragique de Crimée (à virus du Congo), transmise par les tiques, qui ont provoqué le décès d'une personne, à la suite de quoi des pulvérisations d'urgence ont été effectuées sur

les troupeaux, marchés au bétail et abattoirs. Les troupeaux de bovins, d'ovins et de caprins ont été traités au moyen d'une préparation injectable. La surveillance épidémiologique s'est activement poursuivie au cours de la période considérée, l'accent étant mis sur la surveillance de la fièvre aphteuse.

### Électricité

57. La pénurie d'électricité touche gravement les consommateurs, les coupures de courant pouvant atteindre deux à quatre heures par jour à Bagdad, 12 heures par jour dans le gouvernorat de Bagdad et jusqu'à 18 heures par jour dans la plupart des 14 autres gouvernorats du centre et du sud. La situation, qui est analogue à celle de l'an dernier à pareille époque, devrait s'améliorer grâce à la mise en service de nouvelles centrales à gaz.

58. À l'heure actuelle, la capacité de production d'électricité dans les gouvernorats du centre et du sud de l'Iraq est estimée à 3 600 mégawatts (MW). La sécheresse qu'a connue la région au cours des trois dernières années a eu pour effet de ramener la production hydroélectrique à 200 MW, la capacité installée étant de 1 844 MW. La production d'électricité dans le pays s'est régulièrement dégradée au cours des quatre dernières années. On estime que le déficit atteindra 2 800 MW en 2001, mais il devrait être ramené à 2 000 MW en 2002 et à 1 500 MW en 2003, à mesure que les nouvelles centrales électriques, notamment la deuxième phase de la centrale Al Qods (2 unités à gaz de 125 MW chacune), sont mises en service et reliées au réseau. Compte tenu de la situation, il est essentiel que les contrats relatifs aux nouvelles centrales à gaz de Najaf, Dibis et Roumalia, les contrats complémentaires concernant les grandes centrales thermiques de Salah al-Din, Al-Shemal et Yousifiya, et le contrat de remise en état de la centrale thermique de Doura soient approuvés dès que possible. En outre, les demandes portant sur les produits chimiques et le matériel nécessaires au fonctionnement des centrales, ainsi que celles relatives au système de communications et aux matières premières destinées à la production locale de câbles, de conducteurs et de transformateurs revêtent un caractère hautement prioritaire.

59. Avant la sécheresse qui a commencé à la fin de 1998, les deux centrales hydroélectriques installées aux barrages de Dokan et de Derbandikhan, dans les trois gouvernorats du nord, produisaient quelque 350 MW, ce qui était insuffisant pour satisfaire les besoins hu-

manitaires et civils essentiels. La production actuelle des deux barrages n'est plus que de 70 à 80 MW. Dans le cadre des plans de distribution au titre des phases VI et VII, il est prévu d'accroître la capacité de production afin de compenser cette baisse, en un premier temps en construisant trois centrales de 29 MW chacune, puis en doublant cette capacité.

60. À l'heure actuelle, malgré les pluies de l'hiver dernier, le niveau des retenues d'eau aux centrales de Dokan et de Derbandikhan est toujours bas, le niveau à Dokan étant même plus bas que l'an dernier à la même époque. Toutefois, alors que même qu'une plus grande quantité d'eau a été utilisée aux fins d'irrigation, l'électricité produite par ces deux centrales a augmenté par rapport à la période couverte par le précédent rapport. Quelque 20 MW ont été distribués à Erbil et le reste à Souleimaniyeh, contre 10 MW et 30 MW respectivement au cours de la période précédente. À Dahouk, qui est reliée au réseau national, la quantité d'électricité distribuée a été en moyenne de 45 MW, contre 10 MW en moyenne au cours de la période précédente.

61. Comme indiqué dans mon précédent rapport (S/2001/505, par. 95), les accords sur le raccordement de ces provinces au réseau national conclus en avril 2001 entre les autorités locales des trois gouvernorats du nord ont été portés à l'attention du Gouvernement iraquien. Il est nécessaire que le Gouvernement iraquien donne une réponse rapide afin qu'un consensus puisse se faire sur la stratégie à adopter pour satisfaire les besoins à long terme des trois gouvernorats du nord.

62. Dans le cadre du programme d'urgence, le dernier des trois groupes diesel de 29 MW a été mis en service à Souleimaniyeh au cours de la période considérée. Malheureusement, le Gouvernement iraquien n'ayant pas émis les visas demandés pour les experts techniques indispensables, les trois centrales diesel de 29 MW fonctionnent seulement de 8 à 16 heures par jour au lieu des 24 heures comme prévu. Il est essentiel que ces centrales diesel fonctionnent en permanence car elles constituent le seul moyen sûr de fournir de l'électricité aux hôpitaux locaux et aux grandes stations d'irrigation et de pompage.

63. La question des visas n'étant toujours pas réglée et se trouvant apparemment dans l'impasse, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) prépare actuellement des plans de repli prévoyant une réduction de ses activités. Ces plans auront

une incidence sur les travaux actuels de relèvement et de construction, ainsi que sur le fonctionnement et l'entretien des centrales installées. Le PNUD s'attend par ailleurs à recevoir, de la part de fournisseurs, des demandes d'indemnisation pour non-respect des obligations contractuelles. Une fois que ces plans auront été exécutés, le redémarrage des activités initialement prévues pourra prendre plusieurs mois.

### **Éducation**

64. Sur les 2,5 millions de dollars de matériels livrés au pays pour le relèvement de ce secteur, 85 % ont été distribués aux utilisateurs finals. Toutefois, il ressort des observations effectuées sur place que les matériaux distribués n'ont pas enrayé la détérioration de ce secteur. Une enquête réalisée auprès d'un échantillon aléatoire de 250 écoles primaires dans les gouvernorats du centre et du sud a montré que 81 % des écoles étaient en mauvais état, voire dans un état critique.

65. La principale imprimerie du Ministère de l'éducation produit moins de 10 % des livres scolaires nécessaires. Bien qu'environ 85 % des pièces de rechange commandées soient arrivées, les pièces restantes doivent être livrées pour que la remise en état du matériel puisse commencer. Par ailleurs, la somme en espèces prévue doit être versée pour qu'il soit procédé aux installations nécessaires et que les services spécialisés soient fournis. En outre, le Ministère de l'éducation a lancé un projet de construction de deux usines de fabrication de craies, mais le projet ne démarra que lorsque les 50 % restants des matériaux commandés au titre de la phase V auront été livrés.

66. Depuis le lancement du programme, 48 % des bureaux d'écolier, sur les deux millions prévus, ont été distribués. Bien que la capacité totale des usines de production de bureaux d'écolier soit de 375 000 bureaux, seuls 210 000 bureaux ont été fabriqués au cours des quatre dernières années. Les usines n'ont pas été en mesure d'utiliser leur pleine capacité compte tenu de l'arrivée irrégulière de facteurs de production essentiels, des coupures d'électricité et de la livraison de matériaux de mauvaise qualité ou ne répondant pas aux spécifications.

67. Dans le sous-secteur de l'enseignement supérieur, des visites récentes ont fait apparaître que, alors que certaines catégories de fournitures, notamment des équipements sportifs et des véhicules de transport, ont été livrées, des demandes relatives à des articles essen-

tiels, tels que les ordinateurs et le matériel de laboratoire, qui auraient un impact direct sur la formation, sont toujours en attente. Toutes les universités et tous les collèges techniques ont besoin de ce matériel pour renforcer la formation pratique et améliorer la recherche scientifique. Il est urgent que le Comité réexamine les demandes en question, qui se trouvent sur la liste 1051. En outre, la mise en attente des demandes de matériel d'imprimerie nuit considérablement à la production d'outils didactiques.

68. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) termine actuellement la première phase de son projet de carte scolaire pour les trois gouvernorats du nord. Cette initiative a été adoptée en vue d'institutionnaliser et de rationaliser la gestion des données relatives à l'éducation, et d'aider ainsi les responsables de ce secteur à mieux cibler la répartition des ressources, notamment de déterminer l'emplacement des futures écoles. Au cours de la période considérée, des questionnaires ont été établis, envoyés sur le terrain et recueillis. Les données ainsi obtenues ont été encodées et ont commencé à être analysées. Le nombre total d'écoles incluses dans l'enquête au titre de ce projet a été de 322 à Souleimaniyeh, 204 à Erbil et 132 à Dahouk.

### **Télécommunications**

69. Au cours des derniers mois, certaines demandes portant sur du matériel de télécommunication essentiel, comprenant des systèmes de commutation internationaux et nationaux à faisceaux hertziens et un système de réseaux de téléphonie mobile, ont été approuvées. L'installation du matériel autorisé, lorsqu'il sera arrivé dans le pays et mis en service, soit dans environ huit mois, devrait contribuer à améliorer le réseau et les services. Les services d'urgence et le programme humanitaire, qui en avaient grand besoin, s'en trouveront facilités. Toutefois, ce n'est que lorsque les demandes relatives aux câbles et systèmes à fibre optique et aux réseaux de transmission de données, qui sont en attente depuis longtemps, auront été approuvées que le secteur des télécommunications pourra s'améliorer sensiblement.

70. Les activités de l'Union internationale des télécommunications (UIT) dans les trois gouvernorats du nord ont porté sur des études de sites, afin de déterminer les zones de couverture des réseaux de téléphonie mobile à Souleimaniyeh et Dahouk, et ont compris une

visite à Zakho en vue d'étudier la faisabilité d'intégrer cette région à un réseau de communications principal. Des discussions ont eu lieu avec les autorités locales concernant la remise en état des routes d'accès aux sites de Bawa-Jee et de Safeen, qui ont été déminées par les soins du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS). Une étude technique a été réalisée en vue de préparer les sites de Dinara, d'Atroush, de Bablo, de Nizar et de Dahouk, et des négociations sont en cours concernant l'installation de centres de commutation à Erbil, Souleimaniyeh et Dahouk et des faisceaux hertziens qui relieront ces centres entre eux.

### Logement

71. La majorité des Iraquiens demeurent très mal logés; les immeubles sont en très mauvais état et surpeuplés, et à cela s'ajoutent la mauvaise qualité de l'eau potable et l'insuffisance de l'évacuation des eaux usées et de la collecte des ordures ménagères.

72. Entre le 1er mai et le 31 août 2001, 27 418 permis de construire ont été délivrés, soit 60 % de plus que durant les quatre mois précédents. La distribution des matériaux de construction aux usagers, à leur demande, a été efficace. En moyenne, il n'a fallu qu'une semaine pour que les demandeurs reçoivent leur quota de matériaux de construction. Plus généralement, les matériaux de construction dans les entrepôts étaient suffisants en qualité et quantité, malgré certaines ruptures de stocks.

73. En dépit des subventions, les matériaux de construction sont inabordables pour certains usagers. Nombreux sont ceux qui retardent ou interrompent la construction de leur maison, dans l'intention de la reprendre plus tard quand leur situation financière sera meilleure. Comme le coût des matériaux fournis par le programme ne représente qu'une fraction des coûts de la construction des logements, d'autres composantes sont également importantes. La possibilité de se procurer des matériaux de construction locaux comme le ciment et les briques est donc indispensable pour achever la construction commencée.

74. Bien que les contrats en attente dans le secteur du logement ne représentent que 6,36 % de la valeur cumulée des contrats soumis, ils ont un grave effet négatif sur le secteur, car ils peuvent porter sur des pièces de rechange, du matériel et des machines essentiels pour la relance de la production locale de matériaux de construction.

75. Comme le plan de distribution de la phase IX inclut une allocation spéciale, le Gouvernement a lancé la construction de 12 grands ensembles de logements sociaux, comptant au total 6 000 logements, dans les neuf gouvernorats, à savoir Bagdad, Missan, Thi-Qar, Muthanna, Bassora, Qadissiya, Tameem, Ninewa et Salah Al-Din.

### Remise en état des logements

76. Dans les trois gouvernorats du nord, le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) a redéfini la démarche de son programme, qui n'est plus composé de projets isolés mais prévoit l'intégration d'un ensemble de services. Graduellement, les projets de construction de logements seront accompagnés de projets relatifs à des services de base comme l'adduction d'eau, l'évacuation des déchets, les routes d'accès et autres infrastructures, la construction d'écoles et de centres de soins. On s'attend à ce que cette nouvelle conception aboutisse à des plans de zonage, pour un réseau de projets liés entre eux. L'objectif déjà adopté consistant à construire 30 000 logements en deux ans reste valable, mais sa réalisation dépend beaucoup de facteurs indépendants de la volonté des responsables des projets.

77. En août, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets a mené à son terme l'évaluation des besoins des personnes déplacées vivant dans des logements temporaires à Erbil. Les évaluations relatives au gouvernorat de Dahouk et de Souleimaniyeh seront bientôt achevées. On constate le très mauvais état ou l'absence totale d'installations d'adduction d'eau et d'assainissement dans un grand nombre des localités étudiées. En outre, plusieurs logements temporaires doivent être reconstruits : il ne s'agit pas de réparations mineures. Une coordination plus étroite entre les organismes concernés ou avec l'UNICEF, comme chef de file des travaux d'adduction d'eau et d'assainissement, et avec Habitat, principal organisme des Nations Unies s'occupant des questions de construction est donc attendue dans le cadre du programme mené dans les trois gouvernorats du nord.

78. En ce qui concerne la distribution des secours d'urgence aux personnes déplacées, le Bureau des services d'appui aux projets et le Bureau du Coordonnateur des secours humanitaires en Iraq ont cherché à simplifier et à normaliser la vérification pour s'assurer que la liste des bénéficiaires est véridique et qu'elle est établie rapidement. À court terme, l'aide aux personnes

déplacées visera surtout celles qui sont accueillies dans des tentes ou des bâtiments publics. Un plan est en cours de réalisation pour améliorer les conditions difficiles qui règnent dans le camp de Benislawa à Erbil. Des travaux sont en cours dans le camp de toile de Chamchamal.

### **Action antimines**

79. Récemment, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets a révisé les priorités en matière de déminage en adoptant une démarche centrée sur le village plutôt que sur les différents champs de mines. En outre, les organismes des Nations Unies et les autorités locales s'occupent de déterminer et de classer les différents effets de l'existence de champs de mines sur les activités des villages. Ce changement radical devrait permettre de mieux localiser et de recenser avec plus de précision les principaux besoins dans le nord de l'Iraq. Les ressources consacrées au déminage peuvent alors être employées pour répondre à des besoins bien précis, notamment l'assistance fournie aux victimes et la sensibilisation au problème des mines.

80. Au cours des quatre derniers mois, le programme d'action antimines a déminé 18 champs de mines et remis les terrains ainsi déminés aux collectivités locales, qui peuvent affecter les terrains ainsi dégagés à l'élevage ou à la culture, à la construction de routes ou de logements ou à des travaux d'adduction d'eau.

81. Les opérations de déminage ont beaucoup souffert des retards inhabituels ou même du refus d'accorder des visas aux spécialistes du déminage, ainsi qu'en raison des retards dans le passage en douane des équipements essentiels.

### **B. Allocation spéciale en vertu du paragraphe 22 de la résolution 1360 (2001) du Conseil de sécurité**

82. Au paragraphe 11 de la résolution 1360 (2001), le Conseil de sécurité demandait au Gouvernement iraquien de prendre le reste des mesures nécessaires pour appliquer les dispositions du paragraphe 27 de la résolution 1284 (1999). Ainsi, un nombre considérable de contrats ayant pour but d'améliorer l'entreposage et la manutention des fournitures humanitaires, parmi lesquelles les camions, les chariots élévateurs, les véhicules frigorifiques et le matériel correspondant avaient

été présentés au Bureau chargé du Programme Iraq. Les fournitures concernées, pourtant, ne permettraient pas de desserrer toutes les contraintes signalées par les observateurs dépêchés par les Nations Unies et notamment le manque de place dans de nombreux entrepôts. Pour ce qui est des fournitures médicales, le blocage prolongé de contrats relatifs à du matériel informatique nécessaire pour l'automatisation d'un système national de gestion des stocks a de graves conséquences pour la bonne exécution du programme.

83. Les besoins des groupes vulnérables demeurent également préoccupants, car le Gouvernement iraquien n'a pratiquement rien prévu, dans les plans de distribution, pour les besoins particuliers des ménages dirigés par une femme, pour les enfants en situation particulièrement difficile et pour les programmes d'alimentation supplémentaire organisés par le Ministère du travail et des affaires sociales. Cependant, pour la première fois, dans le plan de distribution de la phase IX, le Gouvernement iraquien a alloué près de 388 millions de dollars, tandis que dans le plan de distribution de la phase X, il a alloué plus de 378 millions de dollars à ces opérations grâce à « l'allocation spéciale » prélevée sur les fonds devenus disponibles en vertu des résolutions 1330 (2000) et 1360 (2001) du Conseil. Il est recommandé que le Gouvernement iraquien examine ce problème.

84. Au total, ce sont 194 millions de dollars qui ont été alloués au Ministère du logement et de la construction pour la construction de grands ensembles dans les gouvernorats où le surpeuplement des logements est chose courante, avec une forte concentration de familles à faible revenu. L'allocation spéciale prévoit aussi que les fonds seront réservés pour un ensemble d'installations d'adduction d'eau et d'assainissement et la construction d'hôpitaux, d'écoles, de centres sportifs et d'établissements de loisirs pour les jeunes. Au titre de la phase X, le Gouvernement a alloué 21 millions de dollars au Ministère du travail et des affaires sociales pour la remise en état de diverses institutions sociales et pour la fourniture de moyens de formation professionnelle. C'est là une évolution tout à fait bienvenue car, comme le note le plan de distribution, c'est le ministère technique qui est chargé de la fourniture des programmes d'assistance aux groupes les plus démunis de la population, que ne visent pas les dispositions de la résolution 986 (1995).

85. En ce qui concerne le classement par ordre de priorité des marchandises à obtenir, comme le prévoit

le paragraphe 27 de la résolution 1284 (1999), le Gouvernement iraquien a continué à conseiller le Bureau chargé du Programme Iraq sur les demandes précises et sur les amendements à apporter au plan de distribution. En ce qui concerne la disposition exigeant du Gouvernement iraquien qu'il s'assure que les personnes déplacées reçoivent bien sans retard les rations alimentaires après qu'elles ont été réinstallées, les constatations préliminaires indiquent qu'il n'y a pas, en effet, de période d'attente, et que la ration alimentaire est remise aussitôt que la personne concernée s'est inscrite.

86. Le nombre des accidents causés par des mines ou par des munitions, dans les 15 gouvernorats du centre et du sud de l'Iraq, demeure très préoccupant. Les autorités ont inscrit des activités de déminage ou d'enlèvement des munitions non explosées dans le plan de distribution depuis la phase IX et achèvent la rédaction d'un contrat de déminage. Le Gouvernement prévoit aussi que les personnes blessées dans un accident causé par l'explosion d'une mine recevront des soins médicaux et des prothèses à l'hôpital Ibn al Kuff ou dans d'autres centres de soins.

87. Dans les trois gouvernorats du nord, l'UNICEF, par ses programmes d'action sociale, continue à tenter avant tout de remettre en état les principales institutions qui s'occupent des enfants vulnérables, de la formation des soignants et du renforcement de la capacité de gestion des établissements locaux. Durant la période considérée, 5 650 enfants ont reçu des soins de rééducation, des soins de physiothérapie ou ont reçu des appareils et des chaussures orthopédiques, des prothèses ou des aides à la mobilité. Des programmes d'assistance ont également été organisés à l'intention des enfants des rues et des enfants qui travaillent, dans les centres d'enseignement ou de formation professionnelle d'Erbil.

## C. Considérations intersectorielles

### Planification et collecte de l'information

88. Au cours des quatre derniers mois, le Bureau du Coordonnateur des opérations humanitaires en Iraq (nord) a, en étroite collaboration avec les organismes et les programmes des Nations Unies, continué, comme je l'ai indiqué au paragraphe 118 de mon dernier rapport (S/2001/505), à élaborer un cadre commun pour la bonne utilisation des ressources fournies par le compte ESC (13 %). Le Centre mixte de l'information huma-

nitaire a mis au point un mécanisme permettant d'échanger à moindres frais des informations géographiques pour assurer une meilleure coordination multi-sectorielle. Le développement de la base de suivi de l'exécution des projets a également été achevé comme prévu et l'entrée des données va pouvoir commencer. Un système de collecte, collation et comparaison régulières des données valides et fiables sur les besoins et sur les interventions, au niveau des districts, est également en voie d'achèvement. Le processus d'examen par district, avec les conclusions et les recommandations des évaluations techniques indépendantes menées par les organismes et programmes des Nations Unies, facilitera l'exécution du programme interinstitutions.

### Lutte contre les effets de la sécheresse

89. Les données pluviométriques pour la période allant d'octobre 2000 à avril 2001 montrent que les précipitations ont été plus abondantes dans les trois gouvernorats du nord du pays qu'au même moment l'an dernier, bien que la pluviométrie, ait, en moyenne, été inférieure de 15 % à la moyenne. Le niveau des eaux et le remplissage des retenues de Dokan et de Derbandikhan ne se sont pas notablement améliorés. Dans beaucoup de régions de l'Iraq, on a constaté que plusieurs grosses sources se sont tarées, l'enneigement des montagnes ayant été insuffisant pendant l'hiver. De ce fait, pendant les mois d'été, l'agriculture irriguée a manqué d'eau, moins abondante que durant les années précédentes, mais des pluies d'hiver suffisantes devraient assurer une bonne récolte de grains (blé et orge) dans les zones d'agriculture pluviale de beaucoup de régions du pays.

90. Avec l'expansion de la population et des activités économiques, le manque d'eau dans les trois gouvernorats du pays s'aggrave et est en outre exacerbé par la sécheresse. Ainsi, il est essentiel d'améliorer les mécanismes de coordination interinstitutions et de bien les appliquer. Un système intégré de gestion de l'eau a été mis en place avec le concours des principaux organismes et programmes des Nations Unies pour améliorer la coordination et la durabilité : c'est une première étape.

91. Les trois activités prioritaires pour cette saison ont été la gestion des ressources en eau et l'adduction d'eau, la santé et l'éducation, la sensibilisation du public et la formation. Des études complètes d'évaluation ont été menées dans les zones touchées par la sèche-

resse pour recenser les villages qui en ont le plus souffert et les interventions à mettre en oeuvre.

### Composante espèces

92. Faute de liquidités dans les 15 gouvernorats du centre et du sud de l'Iraq, la mise en oeuvre du programme humanitaire s'est heurtée à des obstacles à de nombreux niveaux et il n'a pas été possible d'installer les machines, le matériel et les fournitures dont on disposait ou de les utiliser efficacement.

93. Ainsi, dans le seul secteur de la santé, l'insuffisance de fonds pour installer le matériel et en assurer l'entretien a fait qu'il a fallu remettre à plus tard l'utilisation de générateurs d'électricité, d'unités de refroidissement, d'hémodialyseurs, d'électrocardiographes, de capnomètres téloexpiratoires, d'appareils d'anesthésie et de respirateurs artificiels pour les unités de soins intensifs ou cesser de se servir du matériel existant. Aucun des générateurs d'électricité sur place n'a encore été installé parce que les câbles électriques qu'il aurait fallu pour cela n'ont pu être achetés. De nombreuses salles d'opérations ou d'urgence et unités de soins intensifs dans les hôpitaux devraient être rénovés au plus vite pour qu'on puisse y installer du matériel récent mais fragile – hémodialyseurs et appareils d'IRM notamment.

94. Il est regrettable que ne soient toujours pas appliquées les dispositions du paragraphe 24 de la résolution 1284 (1999), qui auraient permis d'utiliser les fonds déposés sur le compte séquestre ouvert en application de la résolution 986 (1995) pour acheter des produits fabriqués localement et couvrir le coût des fournitures de première nécessité pour la population civile. Je renouvelle donc l'appel que j'ai lancé au Gouvernement iraquien afin qu'il délivre aux experts des Nations Unies les visas qui leur sont nécessaires pour se rendre en Iraq en vue de mettre sur pied le plus rapidement possible les mécanismes qui permettraient de procéder aux achats sur place et d'utiliser les fonds disponibles. Je lance aussi un appel au Conseil de sécurité pour qu'il approuve sans tarder les arrangements proposés en vue de l'utilisation pour le secteur pétrolier des quelque 600 millions d'euros déposés sur le compte séquestre créé par la résolution 986 (1995), arrangements que j'ai exposés au Conseil le 6 juin 2001 (voir S/2001/566), en application du paragraphe 15 de la résolution 1330 (2000). Je veux espérer que, une fois que les arrangements proposés pour l'industrie pétrolière seront approuvés, des arrangements similaires

pourront être pris pour appuyer les activités prévues dans d'autres secteurs.

### Retards dans l'octroi de visas et l'approbation des demandes d'importation

95. Dans le précédent rapport que j'ai présenté au Conseil de sécurité (S/2001/505, par. 121), j'ai dit que, dans un nombre considérable de cas, les visas demandés pour le personnel international des Nations Unies, les consultants et les entrepreneurs, étaient délivrés avec beaucoup de retard ou refusés, contrairement aux dispositions pertinentes du Mémoire d'accord (S/1996/356). La situation n'a pas évolué, en grande partie parce que le Gouvernement estime que le personnel expatrié coûte cher et qu'il s'acquitte de tâches dont pourraient, à son sens, se charger des experts irakiens.

96. Depuis le début de la phase en cours, 202 visas ont été demandés et 181 visas ont été délivrés. Au 23 septembre 2001, cependant, malgré l'annulation de 106 demandes de visas présentées par l'UNOPS et de 82 visas demandés par le PNUD, le nombre total de visas en attente était de 231, dont 166 pour le PNUD et 32 pour l'UNOPS. Ils avaient pourtant été demandés avant que ne commence cette phase. Le 23 septembre, le Gouvernement a informé le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les affaires humanitaires en Iraq qu'il délivrerait 88 visas en tout au PNUD.

97. Les longs retards mis dans la délivrance de visas d'entrée destinés au personnel s'occupant du réseau électrique et des opérations de déminage entravent très sérieusement la mise en oeuvre du programme dans les gouvernorats d'Erbil, de Dahouk et de Souleimaniyeh. Les installations déjà achevées ne pourront pas être mises en service aussi longtemps que les experts qui doivent superviser les opérations ne seront pas en possession de visas. Les retards enregistrés à cet égard pourraient aussi avoir des conséquences d'ordre juridique et engager la responsabilité du PNUD et des entrepreneurs qui ont passé des marchés « clefs en main ».

98. Le plan stratégique du Programme d'action anti-mines du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et l'avenir de ce programme sont sérieusement compromis par les retards mis dans la délivrance des visas et le dédouanement du matériel technique et de communication. À cause de ces retards, des contrats de déminage liés à l'appui du programme du PNUD concernant la remise en état du réseau élec-

trique du nord de l'Iraq, à l'importation de matériels mécaniques de préparation du terrain et à l'établissement d'organisations locales à but non lucratif chargées de l'action antimines ont dû être annulés. De ce fait, le taux de déminage que l'on comptait atteindre est très inférieur aux prévisions.

99. Pendant la période sur laquelle porte le rapport, le Gouvernement a imposé une nouvelle réglementation qui rend difficile l'importation à la frontière avec la Turquie de fournitures destinées au soutien du programme mis en oeuvre dans les trois gouvernorats du Nord. Les efforts faits pour rationaliser les procédures, de manière à réduire les délais administratifs, se poursuivent. Il convient de noter qu'en raison des retards enregistrés, il a fallu payer quelque 3 millions de dollars de redevances pour les marchandises restées en souffrance et que se sont ajoutées à cela des dépenses considérables pour les institutions et programmes des Nations Unies touchés par cette situation.

#### Personnel des Nations Unies en Iraq

100. Dans une note verbale datée du 2 septembre et adressée au Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les affaires humanitaires en Iraq, le Ministère des affaires étrangères de l'Iraq a fait part de la décision prise par le Gouvernement de déclarer *persona non grata* cinq fonctionnaires internationaux du Bureau et a demandé que ceux-ci quittent l'Iraq dans les 72 heures. Cette décision, d'après la note, était due au fait qu'ils se livraient à des activités portant atteinte à la sécurité nationale de la République d'Iraq et qui étaient incompatibles avec les responsabilités qui leur avaient été confiées. Les fonctionnaires en cause étaient le Coordonnateur adjoint chargé de l'observation dans le secteur humanitaire; le Conseiller juridique, l'Administrateur hors classe chargé de l'établissement des rapports, un fonctionnaire chargé de l'établissement des rapports et un analyste de données. Trois seulement de ces fonctionnaires se trouvaient alors en Iraq.

101. Dans une lettre datée du 3 septembre 2001 et adressée au Représentant permanent de l'Iraq auprès de l'Organisation des Nations Unies, le Directeur exécutif du Programme Iraq a rappelé que les fonctionnaires de l'Organisation jouissaient, aux termes de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies, de l'immunité dans l'exercice de leurs fonctions officielles et qu'il fallait, pour que le Secrétaire général puisse répondre aux allégations d'un gouvernement selon les-

quelles un fonctionnaire de l'Organisation des Nations Unies se serait comporté de manière inacceptable, que tous les détails soient portés à sa connaissance et que les accusations visant l'intéressé soient étayées de preuves. Lorsqu'il aurait examiné les preuves présentées par le Gouvernement, le Secrétaire général arrêterait sa décision. La Convention ne prévoyait pas que des fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies puissent être déclarés *persona non grata*, à l'inverse de la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques, qui est une institution de la diplomatie bilatérale reposant sur le principe de la réciprocité.

102. En dépit de plusieurs demandes, le Gouvernement iraquien n'a pas étayé d'éléments de preuve les accusations qu'il a portées contre les fonctionnaires concernés. L'Organisation, purement par souci d'assurer la sûreté et la sécurité des trois fonctionnaires qui étaient toujours en Iraq, a demandé à ceux-ci de quitter le pays dès que possible, sans préjudice des dispositions pertinentes de la Convention et sans que le comportement des intéressés soit mis en cause.

## VI. Conclusions et recommandations

103. Par la résolution 986 (1995), l'Iraq a été, dans un premier temps, autorisé à exporter du pétrole à concurrence d'une somme ne dépassant pas deux milliards de dollars par période de 180 jours, ce qui, après les déductions effectuées en application des résolutions pertinentes, a permis de dégager 1 milliard 320 millions de dollars en vue de la mise en oeuvre du Programme. Les niveaux de financement du Programme ont augmenté grâce aux résolutions 1053 (1998) et 1284 (1999), cette dernière supprimant tout plafond existant sur les revenus découlant des exportations de pétrole, qui ont fourni au Programme près de 6,5 milliards de dollars au cours de la phase VIII. Malheureusement, les 5 milliards 556 millions de dollars nécessaires à la mise en oeuvre du plan de distribution approuvé pour la phase IX n'ont pu être dégagés, les exportations de pétrole iraquien au titre du Programme ayant considérablement diminué.

104. Les niveaux de financement ayant augmenté et le Programme ne portant plus seulement, comme il était prévu au début, sur la fourniture de denrées alimentaires et de fournitures sanitaires et médicales, mais également sur la remise en état des infrastructures, notamment dans le secteur pétrolier, on se trouve confronté à d'énormes difficultés pour ce qui est de la



mise en oeuvre effective d'un programme ayant pour cadre le régime de sanctions rigoureux imposé par le Conseil de sécurité. Ces difficultés ont encore été aggravées par l'impasse qui persiste au sein du Comité sur un certain nombre de questions cruciales, ainsi que par le nombre trop important de demandes mises en attente, dont la valeur totale avait atteint 4 milliards 50 millions de dollars au 15 septembre 2001.

105. Je tiens à réaffirmer qu'avec l'amélioration des niveaux de financement du Programme, le Gouvernement iraquien est effectivement en mesure de remédier aux problèmes de nutrition et de santé du peuple iraquien, s'agissant notamment de l'état nutritionnel des enfants. La responsabilité des allocations sectorielles dans le cadre des plans de distribution incombe au Gouvernement iraquien qui est également responsable du choix de ses fournisseurs et de la passation des contrats au titre du compte ESB (59 %). Le Secrétariat ne joue son rôle qu'après que les demandes sont soumises au Bureau chargé du Programme Iraq par les fournisseurs, par le biais de leur mission permanente ou de leur mission d'observation auprès de l'Organisation des Nations Unies.

106. La mise en oeuvre du Programme dans les trois gouvernorats du nord, menée par l'Organisation des Nations Unies au nom du Gouvernement iraquien, s'avère extrêmement difficile. Outre la distribution de denrées alimentaires et de médicaments, le Programme fait porter son action sur la remise en état et la reconstruction des infrastructures dans toute une série de secteurs de plus en plus vastes et complexes. L'Organisation des Nations Unies participe à la mise en oeuvre de projets similaires aux projets menés dans le cadre des programmes ordinaires de développement. Toutefois, dans le cas des trois gouvernorats du nord, les autorités locales ont informé l'Organisation des Nations Unies qu'elles avaient des difficultés à verser les salaires des fonctionnaires, enseignants et autres responsables locaux et à payer les frais d'entretien et de fonctionnement des biens de capital fournis dans le cadre du Programme. J'ai demandé au Directeur exécutif, en étroite consultation avec le Coordonnateur des opérations humanitaires en Iraq et les organismes et programmes concernés, d'examiner la situation et de faire rapport sur la question dès que possible.

107. La mise en oeuvre effective du Programme dans les trois gouvernorats du nord, en particulier dans le secteur de l'électricité et du déminage, a également été entravée par les importants retards dans l'octroi de vi-

sas au personnel des Nations Unies ainsi que par les difficultés rencontrées pour ce qui est de l'importation du matériel et des fournitures essentiels. J'appelle le Gouvernement iraquien à prendre toutes les mesures qui s'imposent dans le plein respect des dispositions pertinentes du mémorandum d'accord.

108. Malgré toutes les difficultés rencontrées et les critiques émises par les différentes parties concernant la façon dont le Programme était mis en oeuvre, ce dernier a joué un rôle très important dans la vie du citoyen iraquien moyen. Je pense toutefois qu'une action constructive et concertée de toutes les parties concernées améliorerait encore l'efficacité du Programme et, partant, la situation humanitaire en Iraq.

## Annexe I

### **Affectation des recettes pétrolières totales entre les différents fonds et dépenses correspondantes, au 31 août 2001**

1. Au 31 août 2001, 1 162 900 euros avaient été déposés sur le compte au titre de la phase X, comme l'autorisait la résolution 1360 (2001) du Conseil de sécurité, montant qui portait à 37 333 900 dollars et à 9 411 000 euros la valeur totale des ventes de pétrole depuis le début du Programme.

2. Les fonds reçus à ce jour au titre des recettes pétrolières et les dépenses correspondantes au 31 août 2001 se répartissent comme suit :

a) Un montant de 19 563 400 dollars et de 5 349 000 euros a été affecté à l'achat de fournitures humanitaires par le Gouvernement iraquien, comme prévu à l'alinéa a) du paragraphe 8 de la résolution 986 (1995). En outre, un montant de 1 124 400 dollars et de 37,1 millions d'euros correspondant aux intérêts accumulés par ces comptes était disponible pour l'achat de fournitures humanitaires dans les gouvernorats du centre et du sud de l'Iraq. Les lettres de crédit émises au nom de l'ONU par la Banque nationale de Paris pour le paiement des fournitures humanitaires ainsi que des pièces détachées destinées au secteur pétrolier en Iraq se sont chiffrées à environ 19 737 500 dollars et à 3 194 700 euros et les paiements ont été de 13 697 200 dollars et de 179,2 millions d'euros au titre des phases I à X;

b) Un montant de 5 767 800 dollars a été affecté à l'achat de fournitures humanitaires devant être distribuées dans les trois gouvernorats du nord de l'Iraq par le Programme humanitaire interorganisations des Nations Unies, comme prévu à l'alinéa b) du paragraphe 8 de la résolution 986 (1995) et comme révisé au paragraphe 2 de la résolution 1153 (1998). Les dépenses comptabilisées pour l'achat de fournitures humanitaires approuvées par le Comité se sont élevées à 3 979 800 dollars;

c) Un montant de 13 359 900 dollars a été viré directement au Fond d'indemnisation des Nations Unies, conformément à l'alinéa c) du paragraphe 8 de la résolution 986 (1995) du Conseil de sécurité. Au 31 août 2001, un montant total de 224,9 millions de dollars avait été affecté au financement des dépenses de fonctionnement de la Commission d'indemnisation jusqu'au 31 décembre 2001, et un montant de 12 092 900 dollars avait été affecté à divers versements dus au titre des réclamations des catégories « A », « C », « D », « E » et « F »;

d) Un montant de 855,8 millions de dollars a servi à défrayer l'ONU des dépenses opérationnelles et administratives entraînées par l'application de la résolution 986 (1995), comme prévu à l'alinéa d) du paragraphe 8 de la résolution. Les dépenses administratives encourues à ce titre par l'ensemble des organismes des Nations Unies se sont élevées à 509,6 millions de dollars;

e) Un montant de 333,2 millions de dollars a servi à couvrir les dépenses de fonctionnement de la Commission spéciale des Nations Unies et de l'organisme qui lui a succédé, la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies, créée par la résolution 1284 (1999) du Conseil, comme prévu à l'alinéa e) du paragraphe 8 de la résolution 986 (1995) du Conseil. Les dépenses de la Commission se sont élevées à 95,7 millions de dollars;

f) Un montant de 919,2 millions de dollars a été réservé pour couvrir les frais de transport de pétrole et de produits pétroliers irakiens exportés, via la Turquie, par l'oléoduc Kirkouk-Yumurtalik, conformément à l'alinéa f) du paragraphe 8 de la résolution 986 (1995) du Conseil et aux procédures adoptées par le Comité. Sur ce montant, 880,2 millions de dollars ont été versés au Gouvernement turc;

g) Un montant de 139,5 millions de dollars a été viré directement au compte séquestre ouvert en vertu des résolutions 706 (1991) et 712 (1991) aux fins des paiements envisagés au paragraphe 6 de la résolution 778 (1992) du Conseil, comme prévu à l'alinéa g) du paragraphe 8 de la résolution 986 (1995) et, ultérieurement, au paragraphe 34 de mon rapport du 1er février 1996 (S/1996/978). Les versements effectués se sont élevés à un total de 139,5 millions de dollars.

## Annexe II

### Lettres de crédit relatives aux recettes pétrolières et aux fournitures humanitaires au 31 août 2001

#### Recettes pétrolières

(En dollars des États-Unis)

<i>Phase</i>	<i>Dernier dépôt</i>	<i>Nombre de lettres de crédit ouvertes</i>	<i>Valeur des lettres de crédit relatives aux ventes de pétrole</i>
I	27 juin 1997	123	2 149 806 395,99
II	2 janvier 1998	130	2 124 569 788,26
III	30 juin 1998	186	2 085 326 345,25
IV	28 décembre 1998	280	3 027 147 422,35
V	25 juin 1999	333	3 947 022 565,12
VI	23 décembre 1999	352	7 401 894 881,57
VII	10 juillet 2000	353	8 301 861 931,46
VIII	5 décembre 2000	319	8 296 257 148,06
<b>Total</b>		<b>2 076</b>	<b>37 333 886 478,06</b>

#### Recettes pétrolières

(En euros)

<i>Phase</i>	<i>Dernier dépôt</i>	<i>Nombre de lettres de crédit ouvertes</i>	<i>Valeur des lettres de crédit relatives aux ventes de pétrole</i>
VIII	29 décembre 2000	63	1 579 613 927,64
IX	5 juillet 2001	204	6 668 418 518,42
X	Au 31 août 2001	84	1 162 920 049,16
<b>Total</b>		<b>351</b>	<b>9 410 952 495,22</b>

## Lettres de crédit relatives aux fournitures humanitaires pour le compte ESB (59 %) et achats en vrac

<i>Phase</i>	<i>Nombre de lettres de crédit ouvertes</i>	<i>Valeur des lettres de crédit ouvertes (en dollars É.-U.)</i>	<i>Paiements bancaires effectués à la livraison (en dollars É.-U.)</i>
I	870	1 229 078 786,79	1 209 308 382,81
II	538	1 193 975 676,69	1 179 588 382,74
III	672	1 210 934 759,07	1 180 833 523,44
IV Fournitures humanitaires	705	1 590 269 155,50	1 510 653 623,52
IV Pièces détachées destinées au secteur pétrolier	478	273 895 216,48	238 379 930,47
V Fournitures humanitaires	1 046	1 865 029 623,18	1 594 928 612,98
V Pièces détachées destinées au secteur pétrolier	521	286 429 952,77	215 778 977,20
VI Fournitures humanitaires	1 583	3 201 082 867,78	2 081 610 641,25
VI Pièces détachées destinées au secteur pétrolier	861	463 856 235,63	267 160 371,75
VII Fournitures humanitaires	2 201	3 983 524 693,02	2 396 080 150,47
VII Pièces détachées destinées au secteur pétrolier	672	389 561 236,26	148 564 939,29
VIII Fournitures humanitaires	1 412	4 000 152 365,02	1 672 319 606,93
VIII Pièces détachées destinées au secteur pétrolier	75	49 659 453,02	2 042 311,47
<b>Total</b>	<b>11 634</b>	<b>19 737 450 021,21</b>	<b>13 697 249 454,32</b>

<i>Phase</i>	<i>Nombre de lettres de crédit ouvertes</i>	<i>Valeur des lettres de crédit ouvertes (en euros)</i>	<i>Paiements bancaires effectués à la livraison (en euros)</i>
VIII Fournitures humanitaires	127	257 895 635,52	6 056 430,23
VIII Pièces détachées destinées au secteur pétrolier	29	259 396 012,11	221 662,50
IX Fournitures humanitaires	784	2 303 192 108,02	172 957 475,04
IX Pièces détachées destinées au secteur pétrolier	73	345 012 233,28	–
X Fournitures humanitaires	14	29 181 141,82	–
X Pièces détachées destinées au secteur pétrolier			–
<b>Total</b>	<b>1 027</b>	<b>3 194 677 130,75</b>	<b>179 235 567,77</b>

## Annexe III

### Demandes reçues au titre du compte ESB (59 %) pour tous les secteurs – Situation au 15 septembre 2001

(En millions de dollars des États-Unis)

Secteur	Ressources totales allouées au titre du Plan de distribution		Demandes reçues		Demandes reçues par rapport aux ressources allouées		Demandes notifiées/ approuvées par le Secrétariat de l'ONU		Demandes en cours de traitement <sup>a</sup>	
	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	%	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	
Fournitures humanitaires	30 978	14 133	29 576		95,47	2 579	6 081	373	1 475	
Pièces détachées pour le secteur pétrolier	3 600	4 424	3 217		89,37	575	601	433	481	
<b>Total général</b>	<b>34 578</b>	<b>18 557</b>	<b>32 794</b>		<b>94,84</b>	<b>3 154</b>	<b>6 681</b>	<b>806</b>	<b>1 956</b>	

### Demandes reçues au titre du compte ESC (13 %) pour toutes les phases – Situation au 15 septembre 2001

(En millions de dollars des États-Unis)

	Part de ressources allouées au titre du compte ESC (13 %)	Ressources allouées à l'ONU <sup>e</sup>	Ressources allouées pour les importations	Demandes reçues		Demandes notifiées/approuvées par le Secrétariat de l'ONU	
				Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
<b>Total</b>	<b>5 874</b>	<b>3 208</b>	<b>1 679</b>	<b>4 211</b>	<b>1 144</b>	<b>219</b>	<b>83</b>

<sup>a</sup> Les demandes en cours de traitement englobent les demandes non conformes et celles qui ne font plus l'objet d'un examen.

<sup>b</sup> Demandes transmises au Comité = demandes approuvées par le Comité + demandes devant être examinées + demandes mises en attente.

<sup>c</sup> Pourcentage de demandes mises en attente par rapport aux demandes transmises au Comité (en valeur).

<sup>d</sup> Pourcentage de demandes mises en attente par rapport aux demandes transmises au Comité (en valeur) + demandes notifiées/approuvées par le Bureau chargé du Programme Iraq (en valeur).

<sup>e</sup> « Ressources allouées à l'ONU » s'entend du solde des fonds alloués aux organismes et programmes des Nations Unies, déduction faite de la part prélevée sur le compte ESC (13 %) pour les fournitures alimentaires, les médicaments et vaccins et les pièces détachées pour le secteur pétrolier qu'acquiert le Gouvernement iraquien à l'intention du pays tout entier, dans le cadre de l'arrangement concernant les achats en vrac.

<i>Demandes transmises au Comité<sup>b</sup></i>		<i>Demandes en attente au Comité</i>		<i>Demandes approuvées par le Comité</i>		<i>Demandes mises en attente</i>		<i>Demandes bloquées, nulles et non avenues</i>	<i>Demandes mises en attente<sup>c</sup></i>	<i>Demandes mises en attente<sup>d</sup></i>
<i>Nombre</i>	<i>Valeur</i>	<i>Nombre</i>	<i>Valeur</i>	<i>Nombre</i>	<i>Valeur</i>	<i>Nombre</i>	<i>Valeur</i>	<i>Nombre</i>	<i>%</i>	<i>%</i>
9 822	22 020	–	–	8 765	18 492	1 057	3 528	1 359	16,02	12,56
3 240	2 136	–	–	2 768	1 612	472	524	176	24,53	19,15
<b>13 062</b>	<b>24 156</b>	–	–	<b>11 533</b>	<b>20 104</b>	<b>1 529</b>	<b>4 052</b>	<b>1 535</b>	<b>16,77</b>	<b>13,14</b>

<i>Demandes en cours de traitement<sup>a</sup></i>		<i>Demandes transmises au Comité<sup>b</sup></i>		<i>Demandes en attente au Comité</i>		<i>Demandes approuvées par le Comité</i>		<i>Demandes mises en attente</i>		<i>Demandes nulles et non avenues</i>	<b>Montant total</b>
<i>Nombre</i>	<i>Valeur</i>	<i>Nombre</i>	<i>Valeur</i>	<i>Nombre</i>	<i>Valeur</i>	<i>Nombre</i>	<i>Valeur</i>	<i>Nombre</i>	<i>Valeur</i>	<i>Nombre</i>	<i>Valeur</i>
<b>146</b>	<b>30</b>	<b>3 656</b>	<b>1 031</b>	–	–	<b>3 654</b>	<b>1 031</b>	<b>2</b>	<b>0,27</b>	<b>190</b>	<b>839</b>

## Annexe IV

## Répartition des observateurs par secteur : 1er mai-31 août 2001

Secteur	Type d'observation			Total
	Suivi	Évaluation	Utilisation finale/utilisateurs	
Alimentation	23 987	39 680	–	<b>63 6</b>
Transport/manutention des aliments	254	118	239	<b>611</b>
Santé	1 451	6	729	<b>2 1</b>
Nutrition	1 106	482	–	<b>1 1</b>
Eau et assainissement	938	118	1 225	<b>1 3</b>
Agriculture	1 187	585	445	<b>2 2</b>
Électricité	91	204	95	<b>390</b>
Télécommunications	250	2	9	<b>261</b>
Éducation	769	367	50	<b>1 1</b>
Logement	11 437	3	–	<b>11 4</b>
<b>Total</b>	<b>41 379</b>	<b>41 361</b>	<b>1 986</b>	<b>84 2</b>

<sup>a</sup> Le nombre total de visites diffère de celui qu'on obtient en additionnant les visites par type, du fait que les opérations d'évaluation et de suivi s'effectuent au cours d'une même visite d'observation.

<sup>b</sup> Le nombre total de visites diffère de celui qu'on obtient en additionnant les visites par type, du fait que les opérations de suivi spécial concernant les utilisations finales/les utilisateurs de chlore et de suivi ordinaire concernant l'utilisation d'articles divers s'effectuent au cours d'une même visite d'observation.